

ressources dont nous disposons et utiliser au mieux les dollars des contribuables pour sauvegarder la liberté du monde occidental, alors des changements s'imposent absolument. Ils ne seront pas tous bien accueillis au point de vue politique. C'est inévitable. Certains prétendent qu'il faut regarder la situation bien en face, mais telle est la situation. On doit choisir entre d'énormes effectifs ou des forces tactiques restreintes, ou bien on peut affecter aux forces une plus grande part des ressources et réduire les frais généraux. Voilà la décision à prendre.

Si nous voulons porter nos moyens de défense à leur maximum d'efficacité, alors des économies doivent être réalisées de toute façon. Il va s'ensuivre des privations dans certains cas, mais c'est inévitable. Il reste toutefois manifeste que, si ces décisions domestiques doivent au comité spécial de la défense, cette formule insinuerait une abdication du gouvernement responsable.

M. MacInnis: Le ministre permettrait-il une question?

L'hon. M. Hellyer: Je saurais gré à l'honorable député d'attendre que j'aie terminé.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le ministre n'est pas disposé à céder la parole.

M. MacInnis: Je le comprends parfaitement, monsieur l'Orateur. Nous savons tous qu'il n'en est pas capable.

M. Caouette: Je pose la question de Règlement; je regrette d'interrompre le ministre, mais nous examinons un amendement, puis un sous-amendement. L'aspect que le ministre discute présentement est l'amendement, alors que nous, dans cette partie de la Chambre, estimons qu'il devrait aussi traiter du sous-amendement.

L'hon. M. Hellyer: Si l'honorable député m'accorde environ deux minutes pour rappeler une déclaration de l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard), j'aborderai immédiatement ensuite le sous-amendement. L'honorable député de Lac-Saint-Jean recommande que nous prélevions une partie des sommes affectées à la défense pour les appliquer à d'autres secteurs de l'économie du pays. Je voudrais lui exprimer mon idée personnelle à ce sujet. J'estime que nous devons travailler davantage dans tous les domaines. Le Canada possède des ressources inutilisées, des hommes sans emploi et des usines qui ne servent pas. J'aimerais que nous puissions profiter de ces atouts afin d'accroître notre production et de l'utiliser aux fins qu'a proposées mon honorable ami. C'est, à mon sens, ce que nous devrions faire au

lieu de concentrer nos efforts dans un domaine plutôt que dans un autre.

Voilà la bonne attitude à adopter lorsqu'un pays possède autant de ressources inexploitées. Nous devrions voir à les rendre de nouveau productives et efficaces, afin d'accroître notre production dont une partie pourrait servir à soulager la misère qui sévit dans le monde; nous pourrions aussi entreprendre de nombreux projets, tant au pays qu'à l'étranger, qui rencontreraient, j'en suis sûr, l'appui de tous les députés.

A propos du sous-amendement, on a parlé de la servile imposition d'armes nucléaires à l'État du Québec. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je crois que l'État du Québec fait encore partie du Canada. En outre, je crois que la plupart d'entre nous admettent qu'il doit y avoir partage égal des privilèges comme des responsabilités. Or, il incombe au gouvernement actuel d'assurer la meilleure défense possible pour le Canada et de collaborer avec l'Alliance occidentale.

Une partie de ces engagements ou du rôle que nous avons accepté, de concert avec les Américains, c'est la défense aérienne du continent. Ces engagements découlent tout particulièrement de notre position géographique qui nous empêche de nous dissocier des États-Unis. Nos deux territoires constituent un même continent et nous ne pouvons, en raison de nos traditions, de notre histoire et de notre situation géographique, nous séparer de nos alliés et voisins du Sud.

Nous avons accepté des responsabilités qui, ne l'oublions jamais, nous sont aussi profitables qu'elles peuvent l'être à un autre pays. Comme je l'ai expliqué au comité spécial de la défense, les États-Unis auraient été disposés à aménager sur leur propre territoire les deux bases pour le lancement des Bomarc. Cependant, pour nous être utiles et pour fournir ce que l'on croyait être, à l'époque, un semblant de protection pour les villes de Montréal et de Toronto, les bases ont été construites plus au nord, à une plus grande distance des régions bâties où les Bomarc pourront intercepter plus tôt les engins ennemis.

Cette décision était à nos yeux conforme au bon sens et elle a obtenu l'accord du gouvernement du Canada. Personne ne nous a obligés à l'adopter et la question de servilité ne se posait pas. Nous avons pris cette décision nous-mêmes; personne ne pouvait le faire à notre place.

Une voix: Le général Norstad.

L'hon. M. Hellyer: Messieurs de l'opposition, quand je dis «nous», je le dis au sens large du mot. Je veux dire «vous». La décision a été prise par le gouvernement du Canada, au